

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 30

Artikel: Le serment du Grütli : (17 novembre 1307)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ral pour le Grütli, où aura lieu une grande cérémonie: Discours. Cantate composée par M. Arnold sur des paroles du Guillaume-Tell de Schiller; 600 exécutants.

6 heures. — Promenade sur le lac, par Gersau et Bekenried, Treib, le Mythenstein, le Grütli, Bauen, Isleten, Flüelen, la Chapelle de Tell et Brunnen, au milieu de l'embrasement général des rives et des hauteurs. — Il y aura 2 heures d'arrêt à Beckenried.

Le *Festspiel* ou représentation populaire, aura des proportions considérables. Un amphithéâtre pouvant contenir 20,000 personnes (la moitié assises) a été construit. Plus de 1000 exécutants prendront part à la représentation. Outre le prologue et le tableau vivant de clôture, il comprendra cinq scènes historiques, savoir: 1° le pacte de 1291; 2° le retour des vainqueurs de Morgarten (15 novembre 1315), où les Autrichiens furent battus si complètement et, on peut le dire, si merveilleusement, par la petite armée des Confédérés; 3° la bataille non moins merveilleuse de Morat (1476) gagnée sur les Bourguignons et Charles-le-Téméraire par les Confédérés, devenus alors une puissance européenne; 4° la diète de Stanz (1481) où les députés des villes et ceux des campagnes ne parvenaient pas à s'entendre et allaient déchaîner la guerre civile, lorsque l'intervention opportune de Nicolas de Flüe réussit à les réconcilier; 5° les 50 jours néfastes de l'invasion étrangère (1798) et Pestalozzi recueillant à Stanz les orphelins.

La cantine et deux brasseries spécialement érigées pour ces fêtes pourront contenir jusqu'à sept mille personnes.

Ces intéressants détails sont empruntés à la dernière édition de *l'Annuaire de la Suisse pittoresque*, qui vient de paraître, publié par la *Bibliothèque universelle*.

Le serment du Grütli.

(17 novembre 1307.)

Voici la page éloquente dans laquelle l'historien Jean de Muller nous raconte le serment du Grütli, et qui trouve ici sa place à l'occasion des fêtes séculaires de la Confédération. On ne saurait du reste trop la relire.

La plupart des historiens ne parlent plus, aujourd'hui, de ce fait mémorable, mis par eux au rang des légendes populaires, ainsi que Guillaume-Tell et Winkelried. N'importe, nous tenons à le conserver; car nous sommes de ceux qui restent attachés à la simple et belle religion de la patrie, entourée de tout le prestige, de toute la poésie que lui ont donnés, dès notre jeune âge, les récits de la vie et des actes glorieux de nos ancêtres.

Chaque année, les étudiants de la société de Zofingue célèbrent, le 17 novembre, dans leurs diverses sections, l'anniversaire du serment du Grütli, et ils écoutent, debout et recueillis, la lecture de cette page.

« Dans la nuit du mercredi avant la Saint-Martin, au mois de novembre, Fürst, Melchthal et Stauffacher amenè-

rent dans ce lieu chacun douze hommes d'honneur de son pays qui avaient loyalement ouvert leur cœur.

» Lorsque ces hommes courageux, pleins du sentiment de leur liberté héréditaire et de leur éternelle alliance, unis de l'amitié la plus intime par les périls du temps, se trouvèrent ensemble au Grütli, ils n'eurent peur ni du roi Albert, ni de la puissance de l'Autriche.

» Dans cette nuit, le cœur ému, se donnant tous la main, voici ce qu'ils se promirent :

« En cette entreprise, nul d'entre eux » n'agira selon ses propres idées, ni » n'abandonnera les autres; ils vivront » et mourront dans cette amitié; chacun » maintiendra, d'après le conseil commun, le peuple innocent et opprimé » de sa vallée dans les antiques droits » de leur liberté, de manière que tous » les Suisses jouissent à jamais des fruits » de cette union; ils n'enlèveront aux » comtes de Habsbourg quoi que ce soit » de leurs biens, de leurs droits ou de » leurs serfs; les gouverneurs, leur » suite, leurs valets et leurs soldats » mercenaires ne perdront pas un goutte » de sang; mais la liberté qu'ils ont » reçue de leurs ancêtres, ils veulent la » conserver intacte et la transmettre à » leurs neveux. »

» Tous ayant pris cette ferme résolution, et dans la pensée que de leur succès dépendait probablement la destinée de toute leur postérité, chacun d'eux regardait son ami avec un visage confiant et lui serrait cordialement la main. Walter Fürst, Werner Stauffacher et Arnold an der Halden du Melchthal, les mains levées au ciel, jurèrent, au nom du Dieu qui a créé les empereurs et les paysans de la même race, et avec tous les droits inaliénables de l'humanité, de défendre ensemble la liberté en hommes. Entendant cela, tous levèrent la main et prêtèrent au nom de Dieu et des saints ce même serment. Ils étaient d'accord sur la manière d'exécuter leur projet; pour le moment, chacun retourna dans sa cabane, se tut et soigna le bétail. »

A l'appui de ce que nous avons dit plus haut, au sujet des banquets de quartier, nous nous plaisons à citer les lignes suivantes, empruntées au *Petit Parisien*, sur les réjouissances populaires, à peu près semblables, qui ont eu lieu dans les divers quartiers de Paris, lors de la fête du 14 juillet dernier.

« Le peuple n'a pas attendu le signal officiel pour se mettre en fête. Dès l'avant-veille au soir, des bals publics se sont improvisés dans les carrefours accoutumés, entre voisins et passants. La jeunesse est impatiente de se donner de la joie. On a dansé la nuit passée, on danse plus fort cette nuit, la nuit prochaine on dansera bien plus encore.

Rien de plus gai que ces bals sur l'asphalte, sur les pavés de bois, dans la poussière dorée par le gaz et par les lampes électriques, entre gens de connaissance descendus de tous les étages du même quartier. On vit, l'année entière, les uns près des autres sans se regarder dans les yeux, en vérité sans se voir, de cette vie agréablement isolée de Paris, où l'on a ses amis dispersés à travers les vingt arrondissements. Dans la même maison, ni dans les maisons proches, on ne connaît personne, personne ne vous connaît. C'est tout au plus si l'on salue les dames dans les rencontres de l'escalier, le chemin commun d'une population souvent aussi nombreuse que celle d'un village. On s'y croise dix fois par jour sans échanger un mot. On y est venu, on s'en ira sans que personne, du rez-de-chaussée au cinquième, s'inquiète de savoir qui vient ou qui part.

Mais, le 14 juillet, on hisse son drapeau dans le fouillis harmonieux des autres drapeaux d'à côté et d'en face, et le soir venu, sous le bleu du ciel où sourient les étoiles, à l'appel d'une musique quelconque qui entre dans les jambes, on est bientôt tous ensemble dans la rue; les couples se forment, sans présentation, sans cérémonie, sans façon, et tout le quartier fraternise dans la familiarité d'une vie commune de vieille date. »

Le nouveau décoré.

Le jour de la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur est classé dans la série des *plus beaux jours de la vie*.

C'est le premier degré, et le plus difficile à atteindre dans la voie des honneurs. Le reste va tout seul.

A de très rares exceptions près, le nouveau décoré peut donc être considéré comme un homme complètement heureux.

Après avoir constaté sa nomination au *Journal officiel*, le nouveau décoré n'a rien de plus pressé que d'envoyer chercher une petite boîte de rubans rouges. Mais il est rare que sa domestique s'acquitte avec intelligence de cette commission. Il décide donc qu'il s'en chargera lui-même.

En conséquence, il se dirige vers les galeries du Palais-Royal; il entre, le front levé, dans un de ces magasins étincelants où, sur des coussins de velours, s'étalent des plaques de pierreries, des crachats de diamants, des croix de toutes les dimensions, éblouissants spécimens de tous les ordres de la terre.

Que de fois ne s'était-il pas arrêté en contemplation devant ces vitrines incandescentes! avec quels regards d'envie n'avait-il pas plongé dans ce pêle-mêle féérique!

Aujourd'hui, le voilà, qui, comme Ruy-Blas, « marche, lui, vivant, dans son rêve étoilé! »

— Madame, dit-il en écoutant sa propre voix avec ravissement, voulez-vous me montrer des rubans de la Légion d'honneur?

— Volontiers, monsieur, lui répond la mar-